



Autonomie, vie active et santé

Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées

ontario.ca/personnesagees

Autonomie, vie active et santé

Plan ontarien d'action pour les personnes âgées

« Les personnes âgées sont une ressource extraordinaire pour leurs familles, leurs communautés et une source de main-d'œuvre formelle ou informelle. Elles sont les dépositaires des connaissances. Elles peuvent nous aider à éviter de renouveler les mêmes erreurs. [...] Les sociétés qui sauront s'adapter à cette évolution démographique pourront engranger les “dividendes non négligeables de la longévité” et disposeront d'un avantage compétitif sur d'autres qui ne seront pas en mesure de le faire. »

— Organisation mondiale de la santé, Vieillesse et qualité de la vie

Préparé par le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2013

ISBN 978-1-4606-0732-9 (Imprimé)

ISBN 978-1-4606-0733-6 (PDF)

*En 2017,
pour la
première
fois,
l'Ontario
comptera
plus de
personnes
de 65 ans
ou plus
que de
personnes
de moins
de 15 ans.*

Autonomie, vie active et santé

Nous vivons plus longtemps que jamais. Les enfants qui naissent aujourd'hui ont une espérance de vie plus longue que toute autre génération avant eux. Chaque année, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus augmente un peu.

Partout, les provinces, les états et les pays doivent composer avec les défis, et les possibilités, qu'apporte le vieillissement de la population. L'Ontario pourra se distinguer, et se distinguera, par la qualité de vie de ses personnes âgées et de leur famille. Le gouvernement de l'Ontario veut faire de sa province le meilleur milieu où grandir et vieillir. Nous savons que pour que vieillesse rime avec bien-être, il faut pouvoir vivre comme on l'entend, et c'est exactement ce que le Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées vise à offrir, c'est-à-dire de faire de l'Ontario une province où il est possible pour les personnes âgées de faire des choix pour vivre comme elles l'entendent. Notre plan d'action vise aussi à tirer parti de la sagesse et de l'expérience de nos aînés pour le bien de tous et à mettre en place des bases solides pour favoriser une population âgée en santé, énergique et active.

Pour élaborer un plan d'action pour les personnes âgées, il est impératif d'avoir des objectifs clairs. Quelle vie veulent mener les personnes âgées? Quelle vie voulons-nous pour nos parents, pour nos grands-parents, pour nous-mêmes lorsque nous aurons vieilli et pour nos enfants plus tard? Ce sont ces questions qui ont mené à l'élaboration du présent plan d'action, et ce sont les réponses à ces questions qui ont servi d'assise à son contenu.

Nos aînés ont contribué à notre croissance et à notre prospérité et continuent de contribuer au développement de nos collectivités et de contribuer à notre économie. Les personnes âgées nous ont fait savoir qu'elles veulent que cette contribution soit reconnue et qu'elles veulent être traitées comme des membres à part entière de la société. Elles veulent être reconnues comme un groupe diversifié regroupant des personnes issues de différents milieux socioéconomiques, possédant des compétences et des capacités variées, présentant divers niveaux de santé et d'éducation et ayant des intérêts multiples.

Elles veulent pouvoir choisir de vivre dans leur propre foyer si elles sont en mesure de le faire, ou que des possibilités intéressantes s'offrent à elles si elles ne le peuvent pas. Nous voulons que les personnes âgées de l'Ontario se sentent en sécurité et entourées et qu'elles restent en santé et autonomes aussi longtemps que possible. Nous voulons qu'elles restent actives et engagées autant que possible afin qu'elles continuent de pouvoir se dépasser à mesure qu'elles vieillissent. Grâce à un plan d'action adéquat, un plan d'action prévoyant du soutien pour les personnes soignantes et les familles, il est possible d'offrir tout cela aux personnes âgées.

Le thème du *Plan d'action* de l'Ontario pour les personnes âgées est Autonomie, vie active et santé. Il s'agit aussi de son principal objectif. Notre plan d'action définit trois grands objectifs et décrit divers programmes et initiatives destinés à les atteindre.

Personnes âgées en santé

Nous nous efforcerons d'aider les personnes âgées à trouver et à obtenir les soins dont elles ont besoin pour être en santé et rester dans leur domicile le plus longtemps possible afin d'améliorer leur qualité de vie.

Collectivités amies des aînés

Nous nous efforcerons de maximiser le potentiel et la contribution de nos aînés en encourageant l'établissement de collectivités amies des aînés où les services et les politiques sont harmonisés de manière à favoriser le bien-être et la participation des personnes âgées.

Sécurité

Nous nous ferons en sorte que les personnes âgées de l'Ontario bénéficient de programmes, de services et de mesures de soutien leur permettant de vivre de manière autonome, en sécurité et avec dignité.

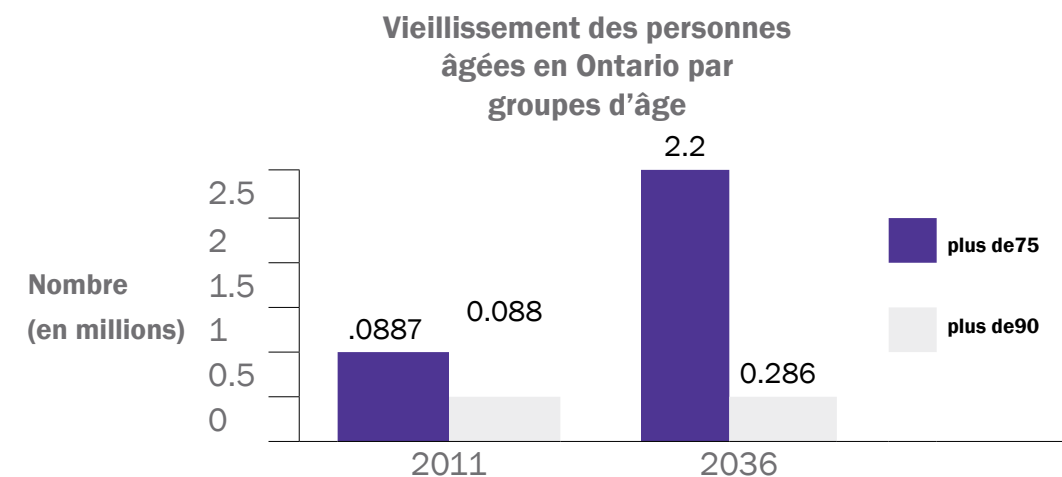
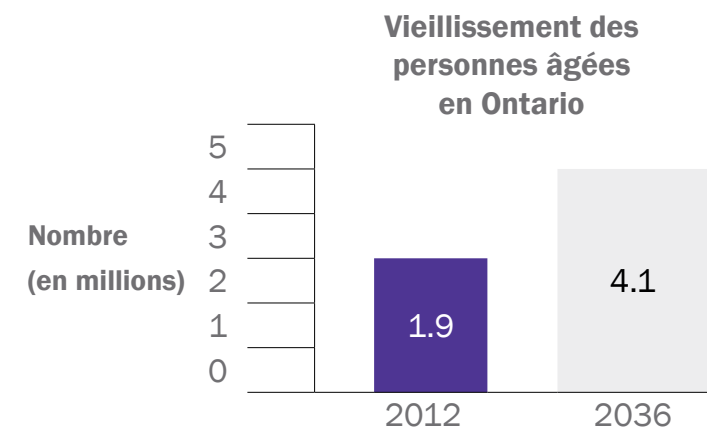
Toute une panoplie de programmes et d'initiatives offrant du soutien aux personnes âgées appuie nos objectifs. Beaucoup sont déjà en place, mais ils sont administrés par divers ministères, organismes et autres paliers de gouvernement. Par conséquent, les personnes âgées, leur famille et leurs personnes soignantes ne les connaissent peut-être pas et ne sont donc pas à même d'y accéder. D'autres initiatives sont en voie d'être lancées ou seront entreprises sous peu. À l'avenir, l'ensemble des programmes et initiatives sera regroupé au sein d'un plan d'action unique et guidé par une vision claire de la vie que nous voulons offrir aux personnes qui ont contribué à faire de notre province ce qu'elle est aujourd'hui.

L'Ontario sera une province où les personnes âgées sont reconnues à leur juste valeur et respectées à titre de membres à part entière de leur collectivité. Les personnes âgées de l'Ontario bénéficieront des mesures de soutien dont elles ont besoin pour rester actives et engagées ainsi que pour mener une vie autonome et productive marquée par le confort, la dignité et la santé.

Les impératifs d'une société vieillissante

Divers impératifs sont à l'origine de la préparation du présent plan d'action. D'abord et avant tout, l'un des fondements de notre société est que chaque citoyen a le droit d'être traité avec dignité et respect. Il ne faut jamais oublier ce principe. Il ne faut jamais oublier non plus que nous sommes redevables envers ceux qui ont contribué à construire notre province.

Par ailleurs, l'effet combiné des données démographiques et de la réalité économique nous force à prendre conscience que cette démarche est incontournable. Comme nous l'avons dit dès le début, notre population vieillit. Au cours des deux prochaines décennies, l'Ontario va subir un très grand changement démographique. Le nombre de personnes âgées en Ontario passera à plus du double d'aujourd'hui en 2036. Les groupes les plus âgés augmentent encore plus vite que les autres en Ontario. Le groupe des 75 ans et plus devrait augmenter d'environ 144 % d'ici 2036. Le groupe des 90 ans et plus devrait tripler.



La part des personnes âgées de l'Ontario vivant sous la mesure de faible revenu établie par Statistique Canada se chiffrait à 8,1 % en 2010, une hausse de 1,9 % depuis 1995. En 2006, on comptait 164 115 ménages dirigés par un aîné n'ayant pas les moyens d'avoir un logement adéquat, adapté et abordable, soit 17,1 % de l'ensemble des ménages dirigés par un aîné de la province.

L'effet du vieillissement sur notre société sera profond. Organismes, intervenants, régions et municipalités devront travailler de concert pour créer des collectivités à même d'offrir du soutien. Il faudra tenir compte de l'aménagement des quartiers, de l'organisation des services de transport et d'habitation de même que des modes de prestation des autres programmes et services. Les personnes âgées choisissant de continuer d'habiter à leur domicile ont des besoins différents de celles ayant besoin de soins de longue durée.

Prévoir les nouveaux besoins en matière de soins de santé et les choix de mode de vie d'une population vieillissante et y réagir nous forcent déjà à reconnaître que le vieillissement est un phénomène coûteux. Parmi la population âgée de l'Ontario, la tranche de 10 % correspondant aux personnes les plus âgées, et par le fait même caractérisée par les situations les plus complexes, est à l'origine de 60 % des dépenses en santé annuelles de cette population. Plus l'on vieillit, plus on est susceptible de développer des conditions de santé chroniques. La plupart de ces situations peuvent être gérées, mais entraînent des coûts importants pour le système de santé. Actuellement, près de la moitié des dépenses en santé de l'Ontario sont associées à la population âgée. D'ici 2030, si nous n'apportons aucun changement à la manière dont nous offrons les soins de santé, le nombre accru de personnes âgées dans la province pourrait entraîner des coûts supplémentaires annuels estimés à 24 milliards de dollars, soit 50 % de plus qu'aujourd'hui.

Mis à part les impératifs démographiques et économiques, nous savons qu'il existe d'autres secteurs où, en tant que province, il est possible de nous améliorer afin d'aider les personnes âgées à bénéficier d'une bonne qualité de vie. Par exemple, la sécurité financière et la sécurité physique des personnes âgées restent des préoccupations constantes. Beaucoup de personnes âgées en Ontario luttent quotidiennement pour boucler leur budget.

Nous avons l'occasion et l'obligation de transformer notre système de santé afin de répondre aux besoins et de respecter les choix de notre population vieillissante.

Au chapitre de la sécurité, les personnes âgées de l'Ontario sont confrontées à diverses difficultés :

- Il y a eu plusieurs décès à la suite d'incendies dans des résidences comme des maisons de retraite et des établissements de soins de longue durée depuis 1980.
- Entre 4 % et 10 % des adultes âgés de l'Ontario sont susceptibles d'être victimes d'une forme de mauvais traitements ou de négligence de la part d'une personne de confiance ou d'une personne dont ils dépendent.
- Les chutes chez les personnes âgées ont entraîné d'environ 108 000 visites à l'urgence en 2011; une hospitalisation a été nécessaire dans près du quart des cas.

Le gouvernement provincial a beaucoup fait au cours de la dernière décennie pour favoriser le vieillissement en santé et pour améliorer la vie des personnes âgées de la province.

Divers programmes et services efficaces sont déjà en place. Cependant, il reste que le réseau des programmes et services de l'Ontario est extrêmement complexe puisque différents ensembles de services sont organisés, offerts et annoncés par différents ministères et fournisseurs. En conséquence, il peut être difficile pour les personnes âgées et leurs personnes soignantes d'accéder aux mesures de soutien et aux services dont ils ont besoin.

De toute évidence, l'Ontario a besoin d'une structure globale permettant de répondre aux besoins des personnes âgées vulnérables, tout en favorisant un vieillissement actif et en santé de la population âgée en général. Le Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées englobe et met à profit les initiatives existantes du gouvernement et en instaure de nouvelles, et toutes visent à rendre la vie des personnes âgées plus saine, plus heureuse et plus sûre dans leurs foyers et dans leurs collectivités. Le Plan d'action établit de plus une structure pour les futures mesures que le gouvernement pourrait être amené à mettre en œuvre à mesure de l'évolution des caractéristiques démographiques de la population âgée et de l'évolution des besoins.

Construire sur des bases solides

Il est clairement avantageux de mettre au point un plan d'action global dans une province telle que l'Ontario, où tant d'efforts sont déjà déployés. Notre plan d'action est fondé sur les résultats de toute une décennie d'efforts pour le bien des personnes âgées. Notre plan d'action met à profit la culture d'un engagement envers le bien-être des personnes âgées de l'Ontario, dans le respect de leurs choix quant à l'endroit où elles veulent vivre et à la manière dont elles veulent vivre, de même qu'une compréhension générale que ce qui est le mieux pour les personnes âgées de l'Ontario est ce qui est le mieux pour l'Ontario.

Les programmes et services présentés ci-après ont bien servi la population âgée de l'Ontario et peuvent être considérés comme les assises du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées. Ces programmes et services démontrent clairement que le gouvernement provincial est déterminé à établir un environnement positif et propice à une vie active en santé.

Accès amélioré aux soins communautaires

Le Plan d'action de l'Ontario en matière de soins de santé, présenté par le gouvernement provincial au début de 2012, dénote un changement d'orientation important en matière de soins de santé en Ontario en accordant une importance sans précédent à l'amélioration des soins communautaires, plus particulièrement aux soins à domicile. Au cours des trois prochaines années, l'ajout de trois millions d'heures additionnelles en services d'appoint permettra d'offrir des services à domicile à 90 000 personnes âgées.

Programme de médicaments de l'Ontario

Les personnes de 65 ans et plus sont admissibles au Programme de médicaments de l'Ontario. Par l'entremise de ce programme, le gouvernement provincial prend en charge les coûts de plus de 3 800 médicaments d'ordonnance de même que de certains produits nutritionnels et du matériel de suivi du diabète.

Stratégie Vieillir chez soi

La Stratégie Vieillir chez soi du gouvernement de l'Ontario a été annoncée en 2007. Dans le cadre de cette stratégie, une panoplie de services communautaires sont offerts afin de permettre aux personnes âgées de vivre en santé et de manière autonome dans leur propre foyer et d'éviter leur admission prématurée dans un établissement de soins de longue durée ou à l'hôpital.

Renouvellement des soins de longue durée

En 2003, le gouvernement provincial a entrepris un renouvellement des soins de longue durée et s'est engagé à améliorer les conditions de vie dans les établissements de soins de longue durée de la province. Aujourd'hui, les établissements sont devenus de vrais foyers. Les conditions de vie ont été améliorées. Des milliers de nouvelles infirmières et d'intervenants de première ligne ont été embauchés, près de 10 000 lits ont été ajoutés, et le gouvernement s'est engagé à restaurer 35 000 lits existant auparavant.

La Loi sur les foyers de soins de longue durée a remplacé une loi antérieure en 2010. Il s'agit à présent de l'unique loi assurant la protection des droits des résidents, l'amélioration de la qualité des soins et une responsabilisation accrue des foyers de soins de longue durée en ce qui a trait aux soins, au traitement et au bien-être de plus de 100 000 résidents.

La Loi sur les foyers de soins de longue durée a permis :

- » d'améliorer la gestion de la liste d'attente des admissions dans les foyers de soins de longue durée;
- » de renforcer les normes en matière de soins;
- » de clarifier la définition des mauvais traitements et de la négligence et la responsabilité de faire enquête relativement à tout incident allégué, soupçonné ou observé de mauvais traitements ou de négligence à l'égard des résidents et de prendre les mesures nécessaires;
- » de mettre en œuvre des exigences supplémentaires visant à réduire au minimum l'utilisation de la contention sur les résidents et à assurer un confort et une sécurité maximale pour les résidents en cas de contention;
- » de mettre en place de nouveaux programmes de prévention et de contrôle des infections axés sur la surveillance, la gestion des éclosions, la formation et l'hygiène des mains.

Règlement sur les maisons de retraite

Plus de 40 000 Ontariens et Ontariennes optent pour vivre dans des maisons de retraite. Jusqu'à ce que le gouvernement provincial adopte la Loi de 2010 sur les maisons de retraite, les soins offerts dans les maisons de retraite n'étaient pas réglementés. La nouvelle loi a corrigé cette situation.

La Loi sur les maisons de retraite a permis :

- » d'établir des normes sur les soins et la sécurité dans les maisons de retraite, dont des plans d'urgence, des programmes de contrôle et de prévention des infections, l'évaluation des besoins en soins et la planification des soins, la vérification policière des antécédents et la formation du personnel;
- » d'établir une déclaration des droits des résidents, dont le droit de connaître le coût réel des soins et des services et le droit de vivre dans un milieu appliquant une tolérance zéro en matière de mauvais traitements et de négligence;
- » de créer l'Office de réglementation des maisons de retraite, un organisme indépendant qui a pour mission de faire de la sensibilisation, de délivrer des permis et de procéder à des inspections afin de veiller à ce que les maisons de retraite respectent les normes établies.

Soutien fiscal et financier pour les personnes âgées

L'Ontario propose divers crédits d'impôt et d'autres formes d'aide financière destinés à aider les personnes âgées à demeurer autonomes. Parmi ces mesures, on compte :

Crédit d'impôt pour l'aménagement du logement axé sur le bien-être

Il s'agit d'un crédit d'impôt sur le revenu des particuliers, permanent et remboursable, d'une somme maximale de 1 500 \$ destiné à aider les personnes âgées à assumer les coûts nécessaires pour rendre leur domicile plus sécuritaire et accessible. Le crédit peut être réclamé par les propriétaires et les locataires âgés ainsi que par les personnes qui partagent un foyer avec un parent âgé.

Prestation Trillium de l'Ontario

Ce programme vise à assurer que les personnes ayant des revenus faibles à modérés, y compris les personnes âgées, reçoivent de l'argent tous les mois à mesure qu'elles ont des factures à payer. La Prestation Trillium de l'Ontario réunit le versement du Crédit de taxe de vente de l'Ontario, le Crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers et le Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario.

Subvention ontarienne aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier

Il s'agit d'une somme maximale de 500 \$ accordée pour aider les personnes âgées ayant un revenu de faible à modéré à payer leur impôt foncier.

Régime de revenu annuel garanti de l'Ontario

Ce programme vise à contribuer à garantir un revenu annuel minimum aux personnes âgées admissibles par le versement mensuel d'une somme maximale de 83 \$ par bénéficiaire.

Crédits d'impôt non remboursables

Le gouvernement provincial offre aussi divers crédits d'impôt non remboursables pouvant être réclamés par les personnes âgées admissibles pour réduire leur impôt sur le revenu provincial. Ces crédits sont calculés en fonction de différents facteurs, dont l'âge, l'existence d'un époux ou d'un conjoint de fait à charge, le revenu de pension, l'invalidité et les dépenses médicales.

Fractionnement du revenu de pension

Les pensionnés de l'Ontario peuvent décider d'attribuer jusqu'à 50 % de leur revenu de pension admissible à leur époux ou conjoint de fait. Cette opération permet de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers à payer par un couple âgé.

En 2004, l'Ontario est devenue la première entité internationale à établir une journée de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées. En 2006, diverses collectivités internationales ont emboîté le pas. À présent, le 15 juin, l'Ontario se joint à des collectivités de partout dans le monde pour souligner la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées.

Stratégie de prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées

La Stratégie ontarienne de prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées est la première du genre au Canada. Elle comporte trois priorités essentielles:

- Coordination des services communautaires;
- Formation du personnel de première ligne;
- Sensibilisation du public.

Des conseillers régionaux dans le domaine des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées œuvrent à travers toute la province afin de promouvoir la cause et d'apporter leur soutien. Les conseillers constituent une ressource essentielle pour la justice et les fournisseurs de service au sein de la collectivité, ainsi que pour les réseaux locaux qui se consacrent à la prévention des mauvais traitements à travers toute la province.

Abolition de la retraite obligatoire

En 2006, la loi provinciale abolissant la retraite obligatoire est entrée en vigueur, instaurant ainsi une équité et une possibilité de choix accrues pour les travailleurs de 65 ans et plus. Cette mesure démontrait que le gouvernement était conscient que si certaines personnes sont heureuses de prendre leur retraite à cet âge, d'autres ne le veulent pas, et que personne ne devrait être forcé à quitter un emploi qu'il ou elle est encore capable d'occuper. Entre l'abolition de la retraite obligatoire et 2011, la participation au marché du travail des Ontariens et Ontariennes âgés est passée de 8,6 % à 12,6 %.

Jeux de l'Ontario des 55+

Les Jeux de l'Ontario des 55+ sont un événement financé par le gouvernement provincial dans le cadre duquel des personnes âgées de 55 ans et plus prennent part à des compétitions dans diverses disciplines mettant à l'épreuve leurs capacités physiques et mentales. Les Jeux sont axés sur la compétition amicale, la socialisation et le plaisir et offrent aux personnes plus âgées de l'Ontario l'occasion d'étendre et de développer leurs interactions sociales dans un contexte favorisant un mode de vie sain et actif. Les années paires, les Jeux se tiennent l'été, les années impaires, ils se déroulent l'hiver.

Fondation Trillium de l'Ontario

Depuis 2003, la Fondation Trillium de l'Ontario a investi près de 69 millions de dollars dans des programmes locaux partout dans la province qui répondent aux besoins locaux et qui aident les personnes âgées à rester actives, en santé et engagées au sein de leur collectivité. Par exemple :

- » dans la région de Killaloe, un programme nommé Day Away offrant des activités à 250 personnes âgées fragiles;
- » à Beamsville, un nouveau piano pour soutenir le programme de musique du club des personnes âgées;
- » à Kakabeka Falls, un nouvel atelier de travail du bois au centre pour les personnes âgées, où sont offerts divers programmes à quelque 300 aînés;
- » à Toronto, un programme d'activité destiné à améliorer la qualité de vie de 280 personnes âgées de culture iranienne;
- » à un centre de Markham, la rénovation d'une salle multifonctionnelle où peut à présent être offert à 180 personnes âgées un programme d'activité physique;
- » à Halton-Peel, un nouveau modèle de services de répit à l'intention des personnes âgées ayant des troubles de mémoire permet d'aider 221 aînés;
- » à Toronto, un programme de mobilisation civique aidant 300 femmes âgées à participer à des activités ayant trait à des difficultés qu'elles ont dans leur vie;
- » dans la région d'Ancaster et de Flamborough, un autobus communautaire permet à 185 personnes d'accéder au système de transport public;
- » à Haldimand-Norfolk, une fourgonnette de grande taille accessible permet à 205 personnes âgées de se rendre à divers rendez-vous pour des soins de santé.
- » à la Chippewas of Nawash Unceded First Nation, un processus de planification stratégique permettant d'élaborer des programmes et des services mieux adaptés sur le plan culturel pour 290 personnes âgées et aînés.

Logement

Plus de 5 000 personnes âgées vivent actuellement dans des logements avec services de soutien en Ontario. Le Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario est un programme de quatre ans lancé en 2011 destiné à fournir un financement fédéral et provincial de près se chiffrant à près de 481 millions de dollars pour construction et la rénovation d'environ 7 000 logements abordables partout en Ontario au cours de sa durée. Les personnes âgées comptent parmi la clientèle ciblée de ce programme. Au cours de la première année, le programme a permis d'aider un nombre accru de personnes âgées et de personnes handicapées à continuer de vivre de façon autonome.

Le Programme provincial de banques d'aide au loyer a été mis sur pied en 2004 afin d'offrir un soutien accru aux personnes âgées à faible revenu de l'Ontario, plus particulièrement celles confrontées à une expulsion en raison de leur incapacité à payer leur loyer ou leurs factures à temps. Le programme est offert et administré par 47 gestionnaires de services partout en Ontario. Depuis la mise en œuvre de ce programme, près de 45 millions de dollars ont servi à éviter à plus de 32 100 ménages à faible revenu d'être expulsés en raison d'un loyer impayé. Depuis le 1er janvier 2013, le Programme provincial de banques d'aide au loyer a été intégré à la nouvelle Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités.

Rapport Sinha : *Vivre bien et plus longtemps*

Notre plan repose sur un solide engagement et de grandes réalisations favorables au soutien des personnes âgées de l'Ontario. Il est aussi fondé sur un récent rapport sur l'amélioration des soins et des résultats sur la santé des personnes âgées de l'Ontario. Au printemps 2012, le gouvernement provincial a confié au Dr Samir Sinha la tâche de diriger la préparation et la mise en œuvre d'une Stratégie ontarienne pour le bien-être des personnes âgées. Le Dr Sinha, qui est directeur des services gériatriques de l'hôpital Mount Sinai et des hôpitaux du Réseau universitaire de santé, a passé plusieurs mois à effectuer des travaux de recherche et à consulter des intervenants du milieu des soins de santé, des représentants municipaux et la population afin de déterminer la meilleure façon d'aider les personnes âgées à vivre une vie productive et en santé et à demeurer dans leur propre foyer, d'améliorer leur qualité de vie, tout en réduisant les réadmissions à l'hôpital et en allégeant la pression sur les établissements de soins de longue durée. Il a présenté son rapport, intitulé *Vivre bien et plus longtemps*, au gouvernement en janvier 2013.

Comme le Dr Sinha le souligne dans son rapport, toute stratégie globale destinée à améliorer la qualité de vie des personnes âgées devra aborder des questions allant au-delà des besoins en soins de santé. Cette stratégie devra aussi aborder le logement, le transport et la sécurité, ainsi que d'autres mesures de soutien communautaires contribuant directement aux soins de santé. Le rapport comprend de nombreuses recommandations à ce chapitre.

Le présent plan d'action présente les mesures déjà prises à l'égard de certaines des recommandations du Dr Sinha (améliorations des soins de longue durée, page 20). Notre gouvernement étudie le rapport et prendra des mesures relativement à d'autres recommandations dans les mois à venir.

La priorité d'une stratégie pour les personnes âgées devrait être de valoriser un vieillissement en santé en aidant un nombre accru d'Ontariens et d'Ontariennes âgés à vivre une vie saine et productive .

Dr Samir Sinha – Vivre bien et plus longtemps

Rapport Sinha : *Vivre bien et plus longtemps*

Pour la préparation de son rapport, le Dr Sinha et son équipe ont consulté autant de sources que possible, dont des personnes âgées, des spécialistes de la santé et des personnes soignantes. Au total, c'est plus de 5 000 personnes âgées de l'Ontario, de 2 500 fournisseurs de soins de santé, sociaux et communautaires et de représentants municipaux et de 1 000 personnes soignantes qui ont fourni leurs opinions et leurs impressions. Le Dr Sinha s'est servi de cette contribution pour relever un ensemble de thèmes et d'enjeux centraux qui a servi de point de départ à son rapport. Beaucoup de ces points ont servi de base à la préparation de notre plan d'action, notamment :

- » Nos collectivités doivent être la pierre d'assise de toute stratégie visant le bien-être des personnes âgées.
- » Les personnes âgées de l'Ontario veulent un meilleur accès à l'information et aux services qui peuvent leur permettre de rester en bonne santé et de demeurer plus longtemps à la maison.
- » Le renforcement de la prestation des soins primaires sera essentiel pour assurer la bonne santé des Ontariennes et des Ontariens âgés de l'Ontario.
- » Pour fournir les bons soins, au bon moment et au bon endroit, nous devons renforcer nos secteurs des soins à domicile et des soins communautaires et y investir davantage.
- » Nous pouvons en faire davantage pour aider nos foyers de soins de longue durée à évoluer afin de répondre au changement des besoins des Ontariennes et des Ontariens âgés.
- » Nous devons faire plus pour soutenir les Ontariennes et Ontariens d'un certain âge à gérer leurs besoins en matière de médicaments.
- » Nous devons en faire davantage pour lutter contre l'âgisme et les mauvais traitements envers les personnes âgées en Ontario.
- » Les Autochtones âgés ont des besoins uniques qui doivent être pris en compte.
- » Les ressources humaines de l'Ontario dans le domaine de la santé et celui des services sociaux et communautaires doivent être mieux préparées et soutenues pour répondre aux besoins de la population vieillissante.
- » Le gouvernement de l'Ontario et ses ministères peuvent jouer un rôle de chef de file plus important en ce qui a trait à la satisfaction des besoins des Ontariennes et des Ontariens âgés.

Agir pour les personnes âgées de l'Ontario

Le Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées définit trois grands objectifs et présente les initiatives à mettre en œuvre pour les atteindre. Les objectifs correspondent aux besoins les plus criants en matière d'aide aux personnes âgées en Ontario.

Reconnues à leur juste valeur et respectées à titre de membres à part entière de nos collectivités, les personnes âgées de l'Ontario reçoivent le soutien dont elles ont besoin pour rester actives et engagées et mener une vie autonome et productive marquée par le confort, la dignité et la santé.

Personnes âgées en santé	Collectivités amies des aînés	Sécurité
<ul style="list-style-type: none">• Amélioration des programmes d'exercices et de prévention des chutes• Amélioration de l'accès aux services de courts séjours pour « d'évaluation et de réadaptation » dans les établissements de soins de longue durée• Amélioration des soins de longue durée• Amélioration de l'accès aux soins primaires et communautaires• Hospitalisation à domicile	<ul style="list-style-type: none">• Collectivités amies des aînés• Centres pour personnes âgées et salons sur la vie active• Baux viagers• Amélioration de l'accès aux programmes du gouvernement	<ul style="list-style-type: none">• Prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées• Formation des policiers relativement aux mauvais traitements à l'égard des personnes âgées• Sécurité incendie• Prévention de l'errance• Information sur la préparation d'une procuration

C'est en matière de soins de santé que la nécessité d'un plan d'action provincial pour les personnes âgées est la plus criante.

Personnes âgées en santé

À mesure que nous vieillissons, nous devons de plus en plus nous protéger d'un nombre accru de maladies chroniques. De plus, plus nous avançons en âge, plus nous devenons fragiles et susceptibles de nous blesser en tombant. Bref, les personnes âgées ont besoin et consomment plus de soins de santé que toute autre tranche de la population. Le gouvernement provincial s'efforce de faire en sorte que toutes les personnes âgées aient accès aux soins dont elles ont besoin, au moment où elles en ont besoin et à l'endroit où elles en ont besoin.

Notre plan d'action comprend diverses nouvelles initiatives destinées à favoriser la santé des personnes âgées de l'Ontario.

Amélioration des programmes d'exercice et de prévention des chutes

Plus nous vieillissons, plus nous sommes susceptibles de nous blesser en tombant. En Ontario, les chutes sont l'une des principales causes de blessures évitables chez les personnes âgées. Ces chutes entraînent souvent des visites à l'urgence, des hospitalisations et des placements prématurés en établissement de soins de longue durée qui auraient pu être évités. Les personnes âgées actives physiquement sont moins susceptibles d'être malades et de faire des chutes. Divers organismes partout en province offrent actuellement des activités d'exercice physique et de prévention des chutes, mais l'offre est insuffisante.

Dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées, nous augmenterons le nombre de programmes d'exercice et de prévention des chutes partout en province en faisant en sorte que les réseaux locaux d'intégration des services de santé et les bureaux de santé seront en mesure d'offrir divers programmes aux personnes âgées.

Amélioration de l'accès aux services de courts séjours dans les établissements de soins de longue durée

Les personnes âgées qui doivent se rétablir à la suite d'une maladie ou d'une blessure ont parfois besoin des services de courte durée et de l'atmosphère des établissements de soins de longue durée sans toutefois y être admises de façon permanente. Certains établissements de soins de longue durée de l'Ontario offrent actuellement des services « d'évaluation et de réadaptation » dans le cadre du Programme de soins de convalescence et ont très bien réussi à aider des personnes âgées à se rétablir complètement et rapidement pour ensuite rentrer chez elles.

Dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées, nous élargirons les services « d'évaluation et de réadaptation » à l'échelle de la province. En effet, 250 lits deviendront des places pour des soins de convalescence de courte durée dans les établissements de soins de longue durée en Ontario. Nous continuerons par ailleurs de chercher des moyens d'étendre le programme aux secteurs des soins de longue durée, des soins communautaires et des soins hospitaliers.

Amélioration des soins de longue durée

Dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées, nous proposerons de modifier la Loi de sur les foyers de soins de longue durée afin de faire en sorte que ces foyers signalent au ministère de la Santé et des Soins de longue durée tout incident grave ayant entraîné des blessures exigeant l'hospitalisation du résident ainsi que tout risque lié à l'environnement ayant une incidence sur les soins, la sécurité ou le bien-être des résidents pour une période dépassant six heures. Ce nouveau niveau de surveillance permettra au ministère de veiller à ce que les résidents reçoivent les soins dont ils ont besoin ainsi qu'une protection et un soutien adéquats.

D'autres améliorations seront aussi proposées au moyen de ces modifications, notamment en ce qui concerne de la formation du personnel et des possibilités de perfectionnement axées sur l'amélioration de la sécurité des résidents, la prévention des mauvais traitements et de la négligence, l'amélioration de la qualité des soins pour les résidents grâce à des comportements attentifs ou d'autres besoins en soins spécialisés, y compris les soins palliatifs et les soins de fin de vie. Par ailleurs, nous injecterons au cours des deux prochaines années 20 millions de dollars pour l'amélioration de la sécurité dans les foyers de soins longue durée, plus particulièrement la sécurité incendie et le matériel nécessaire pour améliorer la sécurité des résidents et leurs soins.

Amélioration de l'accès aux soins communautaires

L'élargissement de l'accès accru aux soins fera une différence importante dans la vie de 90 000 personnes âgées de plus en leur permettant d'habiter dans leur propre foyer plus longtemps. La question reste donc de savoir comment bien distribuer ces nouvelles heures. Actuellement, en Ontario, seuls les centres d'accès aux soins communautaires offrent des services de soutien à la personne, et l'accès à ces services pourrait être amélioré si d'autres organismes étaient autorisés à le faire aussi.

Le Plan d'action de l'Ontario en matière de soins de santé propose un « élargissement de l'accès aux soins à domicile grâce à trois millions d'heures additionnelles en services d'appoint pour les personnes âgées dans le besoin ».

Le gouvernement provincial a récemment annoncé un investissement de 10 millions de dollars destiné à augmenter les visites à domicile.

Dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées, nous modifierons les politiques en vigueur pour permettre aux organismes communautaires de services de soutien de fournir des services de soutien à la personne.

Maillons santé

Le gouvernement de l'Ontario améliore la coordination des soins pour les patients ayant de grands besoins comme les personnes âgées et les personnes présentant une condition de santé complexe en mettant en place 75 maillons santé partout dans la province. Les maillons santé accroîtront l'accès aux soins de santé familiale pour les personnes âgées et les personnes ayant une condition de santé complexe et encourageront une collaboration et une coordination accrues entre les différents fournisseurs de soins ainsi que la préparation de plans de soins personnalisés. Ces réseaux de fournisseurs de soins de santé travailleront de concert pour gérer ensemble les besoins des patients ayant de grands besoins, de pair avec les familles et les communautés, afin de faciliter leur cheminement dans le système de santé.

Dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées, les maillons santé serviront à repérer les personnes âgées ayant de grands besoins en raison d'une condition de santé complexe et à les entourer efficacement des soins dont elles ont besoin grâce à des plans de soins personnalisés et à des liens efficaces entre leurs coordonnateurs de soins et leurs fournisseurs de soins primaires.

Augmentation des services de visites à domicile

Beaucoup d'Ontariens et d'Ontariennes confiés à la maison bénéficient de visites à domicile, notamment les personnes âgées, les personnes ayant besoin de soins palliatifs et les personnes ayant des troubles mentaux ou physiques les empêchant de se déplacer facilement pour des rendez-vous de santé. Les patients tout juste sortis de l'hôpital profitent aussi des visites de suivi à domicile en leur permettant de rester en santé et d'éviter de retourner à l'hôpital.

En 2013, dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées, les médecins de soins primaires pourront faire 30 000 visites à domicile de plus que les 228 000 actuellement effectuées. Nous élargirons de plus les services de visites à domicile de manière à inclure d'autres fournisseurs de soins de santé, comme les infirmières praticiennes et d'autres professionnels de la santé.

Congé familial pour les aidants naturels

Nous avons que l'une des grandes difficultés pour les familles des personnes âgées qui tombent malades ou qui sont gravement blessées est d'obtenir des congés pour prendre soins de leurs êtres chers.

Dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées, nous présenterons de nouveau un projet de loi qui, s'il est adopté, permettra aux salariés d'obtenir un congé non payé assorti d'une protection d'emploi pour une période allant jusqu'à huit semaines pour prendre soins d'un membre de sa famille souffrant d'une maladie grave.

Le modèle de soins de « l'hospitalisation à domicile » est de plus en plus utilisé dans d'autres administrations. Ce modèle permet de contourner le besoin d'une hospitalisation en amenant les soins au domicile du patient. Cette solution favorise la satisfaction des clients, réduit les complications associées au traitement, accroît la satisfaction au travail des fournisseurs de soins et réduit la pression sur le secteur des soins aigus en diminuant le nombre de patients des urgences en attente de leur admission à l'hôpital.

Dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées, nous hausserons l'offre plus de soins à domicile à l'échelle de la province grâce à des modèles innovateurs comme le programme d'hospitalisation à domicile et nous aiderons nos hôpitaux et nos urgences à être mieux adaptés aux personnes âgées.

Le congé familial pour les aidants naturels proposé donnerait aux travailleurs ontariens du temps pour s'occuper de membres de leur famille, souvent des personnes âgées, qui ne sont pas en mesure de prendre soins d'eux-mêmes en raison d'une maladie ou d'une blessure grave. Hospitalisation à domicile

Collectivités amies des aînés

L'établissement de collectivités amies des aînés signifie créer un environnement favorisant le soin et la santé de toutes les personnes âgées de l'Ontario. Il s'agit de mettre en place des programmes et des services qui, concrètement, permettent aux personnes âgées, peu importe leur langue ou leur origine, de mener une vie saine et active.

Collectivités amies des aînés

Il devient de plus en plus courant de mettre en place ce que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) désigne les « communautés amies des aînés ». Selon les termes de l'OMS, « une ville-amie des aînés adapte ses structures et ses services afin que les personnes âgées aux capacités et aux besoins divers puissent y accéder et y avoir leur place ».

Collectivités amies des aînés

Selon l'Organisation mondiale de la santé, les villes et les communautés amies des aînés doivent répondre aux besoins des personnes âgées sur huit plans :

- » Espaces extérieurs et bâtiments (trottoirs, routes, parcs, etc.)
- » Transports
- » Logement
- » Participation au tissu social
- » Respect et inclusion sociale
- » Participation citoyenne et emploi
- » Communication et information
- » Soutien communautaire et services de santé

Plusieurs États ont déjà commencé à investir dans des initiatives fondées sur les principes des collectivités amies des aînés afin de soutenir le développement de milieux sociaux et physiques permettant aux personnes âgées de mener une vie active et riche en toute sécurité.

Dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées, nous fournirons aux collectivités un guide présentant les processus et les outils nécessaires au développement de collectivités amies des aînés. Les processus et les outils, de par leur nature même, tiendront compte de la diversité des besoins de l'ensemble des personnes âgées de chacune des collectivités. Pour appuyer encore davantage ces initiatives, nous présenterons partout en province les bonnes pratiques en la matière et nous mettrons en œuvre un programme de reconnaissance afin de mettre en valeur et d'encourager les municipalités ayant mis en œuvre de telles initiatives. Enfin, nous offrirons des subventions uniques de démarrage pour favoriser la mise en train d'initiatives locales innovatrices.

Centres pour personnes âgées et salons sur la vie active

Ces centres offrent une panoplie de services comprenant des programmes sociaux et récréatifs, des programmes de prévention et des services d'information et de soutien en matière de santé. Au cours des dernières années, le gouvernement a financé plusieurs salons d'information pour les personnes âgées souvent accueillis par des centres pour personnes âgées partout en province. Ces salons visent à accroître la connaissance des personnes âgées au sujet du vieillissement en santé et des modes de vie sains de même que des programmes et services auxquels ils ont droit. Ils visent aussi à reconnaître l'apport des aînés à la vie de la province.

Dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées, nous hausserons le nombre de salons sur la vie active tenus partout en province et nous explorerons des façons d'élargir le réseau des centres pour personnes âgées, pour ainsi assurer que les personnes âgées ont facilement accès à des lieux dans leur collectivité qui encouragent un mode de vie sain, un vieillissement actif et le bien-être.

Baux viagers (location à vie)

La location à vie permet de détenir un « intérêt » dans une propriété plutôt que d'en être propriétaire. Le bail viager donne le droit d'occuper un logement, donc d'y habiter, plutôt que d'en avoir la propriété.

L'Ontario compte actuellement plus de 270 centres pour personnes âgées desservant environ 250 000 personnes âgées.

La location viagère est une formule de logement de plus en plus répandue chez les personnes âgées en mesure de vivre de façon autonome.

La location à vie présente de nombreux avantages. Les logements de ce type sont généralement moins chers que les appartements en copropriété dans le même secteur. De plus, comme les collectivités de location viagère sont réservées à des personnes d'un certain âge, les résidents peuvent s'attendre à être entourés de gens de leur âge et ayant un mode de vie, des intérêts et des besoins semblables aux leurs.

Dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées, nous distribuerons à l'échelle de la province un guide sur les ressources disponibles en matière de logement à location viagère. Le guide fournira de l'information sur les possibilités offertes en plus de sensibiliser les intéressés aux enjeux liés à la protection des consommateurs en lien avec ce type de logement.

Amélioration de l'accès aux programmes du gouvernement

Si nous voulons créer des collectivités amies des aînés, nous devons non seulement mettre en place des programmes et des services qui soutiennent et aident les personnes âgées, mais nous devons aussi faire en sorte d'en faciliter la compréhension et l'accès.

Dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées, nous offrirons aux personnes âgées un « guichet d'information unique » accessible en ligne et par téléphone. Cette ressource fournira aux personnes âgées aux à leurs fournisseurs de soins des explications au sujet des divers programmes et services offerts ainsi que des instructions faciles à suivre pour y accéder.

Appelez le 1-888-910-1999

Visitez ontario.ca/personnesagees

Sécurité

À mesure que nous vieillissons, nous devenons de plus en plus vulnérables aux incidents physiques, aux imprudences financières et aux mauvais traitements délibérés. Pour vraiment être attentive à ses aînés, une société doit se doter de moyens pour protéger les personnes âgées tout en maintenant la dignité et l'autonomie auxquelles elles ont droit.

mauvais traitements à l'égard des personnes âgées

Dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées, nous travaillerons en partenariat avec l'Initiative nationale pour le soin des personnes âgées afin de recueillir des données sur la prévalence des mauvais traitements chez les personnes âgées en Ontario pour ainsi mieux en comprendre les facteurs de risque et les causes. Les données recueillies permettront d'informer les personnes âgées et les fournisseurs de services afin de prévenir les mauvais traitements et de trouver de l'aide et serviront de base à la poursuite des initiatives de prévention à l'échelle de la province.

Formation des services policiers relativement aux mauvais traitements à l'égard des personnes âgées

L'Équipe de protection des personnes âgées de la Police provinciale de l'Ontario procède à des analyses stratégiques et à des travaux de recherche en matière criminelle relativement aux répercussions des mauvais traitements infligés aux personnes âgées et met au point des solutions et des stratégies opérationnelles visant à en réduire les effets.

Dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées, la PPO préparera un programme provincial de formation en ligne sur les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées à l'intention des autres services policiers et des organismes communautaires. De plus, cette formation sera incluse au programme annuel de formation obligatoire des membres en uniforme de la PPO.

Sécurité incendie

Dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées, nous travaillerons de concert avec le Bureau du commissaire des incendies afin de préparer de l'information et des ressources qui permettront aux intervenants en soutien à domicile d'apporter des solutions aux problèmes de base en matière de sécurité incendie chez leurs clients, notamment les détecteurs de fumée et les plans d'évacuation. Cette

La Stratégie ontarienne de prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées a été la première du genre au Canada. Prévention des

Dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées, nous mettrons en œuvre un programme de prévention de l'errance qui visera à aider les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'autres formes de démence ainsi que leurs familles et leurs fournisseurs de soins de toutes les collectivités à reconnaître et à réduire les risques qu'une personne soit portée disparue.

démarche complétera des ressources déjà en place visant à aider les personnes âgées à prévenir les incendies et à être prêtes en cas d'incendie.

Pour ce qui est des personnes âgées vivant en maisons de retraite ou dans des établissements de soins de longue durée, le gouvernement se penche sur les conseils d'un comité consultatif de spécialistes techniques sur la manière d'apporter des améliorations en matière de sécurité incendie, comme des gicleurs automatiques et la formation du personnel, dans les établissements hébergeant des personnes âgées, des personnes handicapées et d'autres personnes vulnérables.

Prévention de l'errance

La grande préoccupation des familles des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'autres formes de démence est le risque qu'un patient s'égaré. En raison des changements qui surviennent dans le cerveau, les personnes souffrant de démence peuvent soudain ne plus se reconnaître dans un environnement qui leur était auparavant familier et se retrouver égarées sans aucun signe avant-coureur.

Le programme a été annoncé par le premier ministre et la ministre déléguée aux Affaires des personnes âgées en mai 2011 et est préparé en collaboration avec la Société Alzheimer Ontario et le Collège de police de l'Ontario. L'initiative sera progressivement mise en œuvre à compter de 2013.

Sensibilisation à la préparation d'une procuration

Il arrive que les personnes âgées atteignent un point où elles ne sont plus en mesure de prendre elles-mêmes certaines décisions. Il est important que, avant d'en arriver à ce point, elles prennent des dispositions afin de désigner une personne de confiance capable de prendre ces décisions pour elles. Également, il est important que les personnes âgées prennent des dispositions quant à la distribution de leurs biens après leur décès.

Dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées, nous distribuerons des documents d'information sur la préparation d'une procuration dans les centres pour personnes âgées, dans les maisons de retraite et dans les établissements de soins de longue durée partout dans la province. Ainsi, nous contribuerons à faire en sorte que les personnes âgées soient en mesure de contrôler qui prendra des décisions pour eux si elles en deviennent incapables mentalement et qu'elles sachent que leurs biens seront répartis selon leur volonté à leur décès.

Conclusion

La province dans laquelle nous vivons aujourd'hui a été modelée par nos concitoyens les plus âgés. La province où vivront nos enfants et nos petits-enfants aura été façonnée par notre génération. Nous devons faire de l'Ontario une province qui valorise la contribution qu'ont apportée nos aînés à notre société et la contribution qu'elles peuvent encore y apporter.

Le Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées est un document misant sur l'avenir qui respecte le passé. Notre plan est établi sur le principe du respect et vise à inciter les personnes âgées à participer activement à l'essor de l'Ontario. Notre plan reconnaît aussi que le soutien des personnes âgées inclut le soutien des familles et des personnes soignantes. Notre plan vise à aider les personnes âgées à vivre en santé, à leur offrir des collectivités amicales et bienveillantes et à assurer leur sécurité.

Les sociétés peuvent et doivent être jugées, du moins en partie, sur la manière dont elles traitent leurs aînés. Grâce au Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées, nous aspirons à faire de l'Ontario une province où il fait bon grandir et vieillir.